

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 1ER MAI 2023 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Était également présente : *M^e Lydia Laquerre, greffière*

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023
Séance extraordinaire du 24 avril 2023
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'avril 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 650 sur les permis et certificats
 - 7.2 Demande de dérogation mineure / 1043, rue Blanchard / Marge avant dérogatoire du bâtiment principal et marge latérale du bâtiment accessoire
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau / 892-894, rue Dépôt / Construction d'un bâtiment accessoire de type remise

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Acceptation et dépôt des états financiers 2022
- 8.2 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
- 8.3 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville de Valcourt / Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération
- 8.4 Revente du lot numéro 1 824 370 (1550, Place de la Samare)
- 8.5 Acceptation d'une soumission / Achat de matériel électronique
- 8.6 Adoption d'une nouvelle politique concernant la gestion documentaire
- 8.7 Paiement de soldes résiduels / Office municipal du Val-Saint-François
- 8.8 Office municipal d'habitation / Révision budgétaire 2023
- 8.9 Dépôt d'une lettre de démission

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Demande d'occupation du stationnement de l'Aréna / Journée écologique du Club optimiste (collecte du vieux fer)
- 9.2 Demande d'autorisation d'utilisation du stationnement de l'aréna
- 9.3 Autorisation générale / Présence des élus à des événements caritatifs et de nature publique

10. LOISIRS

- 10.1 Acceptation d'une soumission / Réfection de la piscine
- 10.2 Acceptation d'une soumission / Lavage et assainissement de la piscine
- 10.3 Acceptation d'une soumission / Achat d'un robot pour le nettoyage de la piscine
- 10.4 Embauche des moniteurs de la piscine / Été 2023
- 10.5 Embauche des effectifs pour le camp de jour / Saison estivale 2023

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 Embauche d'un étudiant au Service des travaux publics
- 11.2 Certificat de paiement no 10 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

- 13.1 Acceptation d'une soumission / Calibreur pour les détecteurs UV
- 13.2 Acceptation de frais supplémentaires / Pompage des boues de l'étang no 4
- 13.3 Demande au Conseil / Prêt du local de l'Espace culturel Drainville
- 13.4 Demande de bourse pour les étudiants finissants de 6e année à l'école La Chanterelle
- 13.5 Demande de contribution financière / Fête de la Saint-Jean-Baptiste à Bonsecours
- 13.6 Demande d'aide financière / Le Vent dans les Arts
- 13.7 Programme PRIMEAU / Rues Bellerive et Bernier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

185-23-05-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

186-23-05-01 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2023 et la séance extraordinaire du 24 avril 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 soit accepté.

ADOPTÉE

187-23-05-01 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 25 avril 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 347 889.73 \$ (trois cent quarante-sept

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-treize sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

188-23-05-01

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

189-23-05-01

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 650 sur les permis et certificats. Ce règlement abroge le règlement numéro 563 et ses amendements.

Ce règlement a pour objet de procéder à une révision complète des modalités entourant les permis et certificats émis par les officiers municipaux de la Ville de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Valcourt, afin de donner suite à une analyse opérationnelle de la gestion du service de l'urbanisme.

Les changements suivants ont été apportés entre le dépôt du projet de règlement et son adoption :

- 1) À l'article 13, retrait de la procédure d'avis au conseil municipal lorsque le contrevenant ne donne pas suite à l'avis donné par l'officier municipal;
- 2) Dans les articles correspondants aux différents permis et certificats d'autorisation, précision à l'effet que la durée de validité de l'autorisation s'applique dès la date de délivrance du permis ou du certificat d'autorisation;
- 3) Allègement de l'article 35 sur la *Loi sur les ingénieurs*;
- 4) Remplacement, dans les tableaux, des expressions « Caducité du permis » et « Caducité du certificat » par « Validité du permis » et « Validité du certificat »
- 5) Déplacement du régime d'exemption à la suite des différentes catégories de certificats d'autorisation;
- 6) Modification de l'obligation de certificat d'autorisation pour les travaux de remblai/déblai, pour intégrer l'ensemble du territoire à cette obligation, et pour un remblai et/ou déblai d'une hauteur supérieure à 0.6 mètres (2 pieds).

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

190-23-05-01

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 1043, RUE BLANCHARD / MARGE AVANT DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET MARGE LATÉRALE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la marge avant dérogatoire du bâtiment principal au 1043, rue Blanchard;

ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Monika Stanowska, arpenteure-géomètre (Dossier : RF12166-1; Minute : 35) représente une marge de recul avant de 6,98 mètres;

ATTENDU QUE la marge de recul avant minimale dans la zone R-13 est de 7,6 m;

ATTENDU QUE les travaux de construction du bâtiment principal ont fait l'objet d'un permis de construction (#1993-42);

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour conclure une transaction immobilière en cours et que le préjudice serait sérieux en cas de refus;

ATTENDU QUE le certificat de localisation illustre également une marge latérale dérogatoire pour le bâtiment accessoire de type remise;

ATTENDU QUE la marge latérale observée entre la remise et la ligne de terrain est de 0,5 mètre, alors que la marge latérale minimale exigée pour un bâtiment accessoire est de 0,75 m;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le bâtiment principal respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise les dérogations mineures suivantes :

- *Autoriser une marge de recul avant pour le bâtiment principal de 6,98 mètres;*
- *Autoriser une marge de recul latérale pour le bâtiment accessoire de type remise de 0,5 mètre.*

ADOPTÉE

191-23-05-01

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU / 892-894, RUE DÉPÔT – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE REMISE

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 892-894, rue Dépôt, dans la zone R-10 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une superficie de 15,62 mètres carrés (4,27 m x 3,66 m);

ATTENDU QUE le revêtement proposé serait identique au bâtiment principal, soit du revêtement Mailbec (couleurs identiques);

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire aurait un étage;

ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté en cour arrière, à environ 2,0 m de la limite latérale de propriété, à environ 0,75 m de la ligne arrière de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture serait à quatre versants;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte la demande, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

192-23-05-01

ACCEPTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. 19), le trésorier doit dresser le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

attester de sa véracité;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault, CPA et auditeur, a effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Valcourt comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

ATTENDU QUE l'avis du vérificateur externe, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Valcourt au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU QUE le trésorier atteste et dépose les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;

QUE le rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

193-23-05-01

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour un montant annuel de 671.76 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-130-00-494).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

194-23-05-01

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE VALCOURT / FÊTES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DE LA CONFÉDÉRATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la fermeture des bureaux administratifs de la Ville de Valcourt pour les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération, selon les modalités du Manuel de l'Employé et du Manuel des Cadres et Professionnels :

Fête de la Saint-Jean-Baptiste :

- Fermé le jeudi 22 juin 2023 à compter de 12h00
- Fermé le vendredi 23 juin 2023 pour toute la journée

Fête de la Confédération :

- Fermé le jeudi 29 juin 2023 à compter de 12h00
- Fermé le vendredi 30 juin 2023 pour toute la journée

ADOPTÉE

195-23-05-01

REVENTE DU LOT NUMÉRO 1 824 370 (1550, PLACE DE LA SAMARE)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de toutes les parties (propriétaire et Ville de Valcourt) qu'il y ait revente du lot numéro 1 824 370 (1 550, Place de la Samare), au lieu d'une rétrocession du terrain, tel que prévu à l'acte de vente signé devant Me Catherine Beaumier-Dupont, le 11 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la revente du lot numéro 1 824 370 (1 550, Place de la Samare) à un tiers par l'actuel propriétaire, selon les mêmes termes et conditions que la Ville de Valcourt avait prévues à même l'acte de vente de cet immeuble, y compris le prix de vente qui doit être le même que prévu à la transaction initiale;

D'accorder un délai de six (6) mois pour compléter la transaction, à défaut de quoi la rétrocession du terrain sera exigée, tel que convenu à l'acte de vente initial. La rétrocession du terrain sera également exigée si le lot est vendu à un prix plus élevé que convenu lors de l'acquisition, notamment et non limitativement.

ADOPTÉE

196-23-05-01

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION / ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

ATTENDU la soumission de Kreasoft inc. (La Paperasse), en date du 11 avril 2023, pour l'acquisition d'une caméra de vidéoconférence;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission de Kreasoft inc. (La Paperasse), en date du 11 avril 2023, pour l'acquisition d'une caméra de vidéoconférence, pour un montant de 1 500.59 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 03-310-00-010).

ADOPTÉE

197-23-05-01

ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CONCERNANT LA GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU la révision des outils de gestion documentaire, entreprise au début de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de gestion des documents, telle que présentée par le Service du greffe. Cette nouvelle politique de gestion documentaire prévoit des mesures additionnelles concernant la sécurité de l'information et la gestion de l'accès aux documents et la protection des renseignements de nature personnelle.

Cette nouvelle politique abroge la politique de gestion documentaire adoptée par la résolution numéro 309-18-12-03.

ADOPTÉE

198-23-05-01

PAIEMENT DE SOLDES RÉSIDUELS / OFFICE MUNICIPAL DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer le paiement des sommes suivantes, représentant les soldes résiduels à acquitter pour le budget 2021 de l'OMH de Valcourt :

- Facture no 258, datée du 6 décembre 2022 : 37 938.00 \$
- Facture no 263, datée du 6 décembre 2022 : 1 477.00 \$

ADOPTÉE

199-23-05-01

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / RÉVISION BUDGÉTAIRE 2023

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec une demande de révision budgétaire 2023, concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 17 mars 2023;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville de Valcourt pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2023, qui se répartit de la façon suivante :

Budget révisé en date du 17 mars 2023 :

Revenus : 1 014 218 \$
Dépenses : 1 569 341 \$
Déficit : 555 123 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 55 512 \$

ADOPTÉE

200-23-05-01

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre de démission de M^e Lydia Laquerre du poste de greffière de la Ville de Valcourt, telle que déposée par Me Laquerre en date du 14 avril 2023.

M^e Laquerre quittera ses fonctions le 12 mai 2023.

ADOPTÉE

201-23-05-01

DEMANDE D'OCCUPATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA / JOURNÉE ÉCOLOGIQUE DU CLUB OPTIMISTE (COLLECTE DU VIEUX FER)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Club optimiste de Valcourt à occuper le stationnement de l'Aréna de la Ville de Valcourt le samedi 6 mai, de 8h00 à 12h00, pour la tenue de la journée écologique (collecte du vieux fer).

ADOPTÉE

202-23-05-01

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA

ATTENDU la demande de madame Denise Bombardier, afin de permettre l'utilisation d'une partie du stationnement de l'aréna, pour que des bénéficiaires de voyages de courte durée puissent laisser leur voiture sur place, pour quelques jours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les bénéficiaires de voyages de courte durée à stationner leur voiture pour quelques jours dans une partie prédéterminée du stationnement de l'Aréna, sous réserve qu'une activité de la Ville de Valcourt ou d'un tiers empêche son utilisation. Madame Denise Bombardier devra nous fournir au préalable les dates des voyages, afin que le Service des loisirs puisse faire les vérifications requises, à savoir si les espaces demandés sont disponibles ou non.

ADOPTÉE

203-23-05-01

AUTORISATION GÉNÉRALE / PRÉSENCE DES ÉLUS À DES ÉVÉNEMENTS

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

CARITATIFS ET DE NATURE PUBLIQUE

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal représentent la Ville de Valcourt lors d'événements de charité et d'autres événements de nature publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les élus du Conseil municipal à participer à des événements de charité et autres événements de nature publique, sur recommandation du Comité des commandites et en fonction des crédits budgétaires disponibles.

ADOPTÉE

204-23-05-01

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION / RÉFECTION DE LA PISCINE

ATTENDU la soumission de Piscine VIP, en date du 21 novembre 2022, pour la peinture à l'époxy de la piscine;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Piscine VIP, pour la peinture à l'époxy de la piscine, pour un montant de 4 709.04 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-701-40-522).

ADOPTÉE

205-23-05-01

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION / LAVAGE ET ASSAINISSEMENT DE LA PISCINE

ATTENDU l'offre de services de Érablière Ferland SENC, en date du 3 avril 2023, pour des travaux de lavage et de préparation de la piscine en vue des travaux de peinture à l'époxy;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Érablière Ferland SENC, pour des travaux de lavage et de préparation de la piscine en vue des travaux de peinture à l'époxy, pour un montant de 2 000.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-701-40-522).

ADOPTÉE

206-23-05-01

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION / ACHAT D'UN ROBOT POUR LE NETTOYAGE DE LA PISCINE

ATTENDU l'offre de services de Piscine VIP, en date du 26 avril 2023, pour l'acquisition d'un robot pour effectuer le nettoyage de la piscine municipale;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Piscine VIP, en date du 26 avril 2023, pour l'acquisition d'un robot pour effectuer le nettoyage de la piscine municipale, pour un montant de 2 650.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-701-40-522).

ADOPTÉE

207-23-05-01

EMBAUCHE DES MONITEURS DE LA PISCINE / ÉTÉ 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte l'embauche des personnes suivantes pour la piscine, pour la saison 2023, conditionnellement au départ des activités :

- Daphney Chenier / Poste de coordonnatrice / Classe 3, échelon 3 / 19.70 \$ l'heure
- Nicolas Boily / Moniteur / Sauveteur national / Classe 2A, échelon 3 / 18.61 \$ l'heure
- Dorianne Ratté / Sauveteur national / Classe 2, échelon 3 / 18.06 \$ l'heure
- Rémi Morin / Croix de bronze / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure

Que ces engagements soient conditionnels au départ des activités. Ceux-ci seront rémunérés pour les heures effectuées, le cas échéant.

ADOPTÉE

208-23-05-01

EMBAUCHE DES EFFECTIFS POUR LE CAMP DE JOUR / SAISON ESTIVALE 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal accepte l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour, pour la saison 2023, au départ des activités :

- Laurianne Ferland / coordonnatrice / Classe 3, échelon 3 / 19.70 \$ l'heure
- Laurelou Purcell / Éducatrice spécialisée / Classe 2, échelon 5 / 18.60 \$ l'heure
- Marylie Gravel / Service de garde / Classe 1, échelon 3 / 15.90 \$ l'heure
- Lyvia Lefèbvre-Cartier / Animateur 4-6 ans / Classe 1, échelon 5 / 16.86 \$ l'heure
- Danaé Bisailon / Animateur 4-6 ans / Classe 1, échelon 6 / 17.37 \$ l'heure

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Magalie Martel-Cloutier / Animateur 4-6 ans / Classe 1, échelon 5 / 16.86 \$ l'heure
- Emma Bourassa / Animateur 4-6 ans / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure
- Brittany Thibeault / Animateur 7-8 ans / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure
- Julianne Bédard / Animateur 7-8 ans / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure
- Mégan Dénommé / Animateur 7-8 ans / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure
- Karolanne Bourgoïn / Animateur 10-12 ans / Classe 1, échelon 4 / 16.37 \$ l'heure
- Noélie Polman / Aide animateur-Accompagnateur / Classe 1, échelon 1 / 15.25 \$ l'heure
- Aurélie Ferland / Aide animateur-Accompagnateur / Classe 1, échelon 1 / 15.25 \$ l'heure

Que ces engagements soient conditionnels au départ des activités. Celles-ci seront rémunérées pour les heures effectuées, le cas échéant.

ADOPTÉE

209-23-05-01

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'embauche de monsieur Charles Côté, en tant qu'étudiant affecté au Service des travaux publics, pour la période du 29 mai 2023 au 21 août 2023 (maximum), à la classe 2, échelon 3.

ADOPTÉE

210-23-05-01

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 10 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 10, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 21 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 10, au montant de 7 913.17 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 21 avril 2023;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 10 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

211-23-05-01

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION / CALIBREUR POUR LES DÉTECTEURS UV

ATTENDU l'offre de services de Mabarex, en date du 25 avril 2023, pour l'acquisition d'un calibre servant à valider le bon fonctionnement des détecteurs UV des réacteurs de l'usine de traitement du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Mabarex, en date du 25 avril 2023, pour l'acquisition d'un calibre servant à valider le bon fonctionnement des détecteurs UV des réacteurs de l'usine de traitement du lac Bowker, pour un montant de 3 851.35 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

212-23-05-01

ACCEPTATION DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES / POMPAGE DES BOUES DE L'ÉTANG NO 4

ATTENDU l'offre de services de Ferme Robert Petit inc., en date du 28 avril 2023, pour des travaux supplémentaires de pompage des boues à l'étang no 4 à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Ferme Robert Petit inc., en date du 28 avril 2023, pour des travaux supplémentaires de pompage des boues à l'étang no 4 à l'usine d'épuration, pour un montant additionnel maximal de 21 540.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

213-23-05-01

DEMANDE AU CONSEIL / PRÊT DU LOCAL DE L'ESPACE CULTUREL DRAINVILLE

ATTENDU la demande du collectif « Les Créatives », pour le prêt du local de l'Espace culturel Drainville, pour un lieu de rassemblement de nature artistique dédié aux femmes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt à titre gratuit de l'Espace culturel Drainville, les mercredis de 18h00 à

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

20h00, pour une année à compter de l'adoption de la résolution. Il est également permis d'entreposer du matériel au sous-sol, sous réserve de conserver de l'espace pour d'autres utilisateurs potentiels.

ADOPTÉE

214-23-05-01

DEMANDE DE BOURSE POUR LES ÉTUDIANTS FINISSANTS DE 6E ANNÉE À L'ÉCOLE LA CHANTERELLE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière des professeurs Marie-Pier F. Bombardier et Vincent Monneret, pour octroyer des bourses aux étudiants finissants en 6e année à l'école primaire La Chanterelle, pour un montant de 400.00 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

215-23-05-01

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE À BONSECOURS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de contribution financière de 200 \$ des Loisirs de Bonsecours, pour le financement des activités de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

216-23-05-01

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / LE VENT DANS LES ARTS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière de l'organisme « Le Vent dans les Arts », pour un montant de 500.00 \$ (p.b. 02-190-00-970).

Le Conseil municipal souhaite connaître quelles seront les activités faites à Valcourt, ainsi que l'horaire.

ADOPTÉE

217-23-05-01

PROGRAMME PRIMEAU / RUES BELLERIVE ET BERNIER (VOLET 2)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Valcourt s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Ville de Valcourt confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet du programme PRIMEAU;

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU, pour les rues Bellerive et Bernier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

218-23-05-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h08.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière